

À Brangues, ils vivent sous la menace des crues



En 1990, l'eau était montée jusqu'à cette hauteur autour de la maison de Robert Piot. Photo Le Du/Jean-François SOUCHET

Il sourit. « Mais la maison est toujours debout, hein ! » En 1990, dernière crue centennale du Rhône, l'eau flottait à 1,20 mètre dans le salon et la cuisine de Robert Piot, à Brangues. Il habite dans la limite de la plaine du Bouchage, celle vouée à être inondée dès que le débit du fleuve dépasse 1600 m³/s, pour éviter que l'agglomération lyonnaise se retrouve à pâtager.

Avec sa femme, ils se sont installés là en 1978. Son fils, qui a fait construire à proximité il y a 15 ans, a dû prévoir un vide sanitaire de 80 centimètres. Ici, en matière de permis de construire, c'est la "zone rouge".

« Avant l'endiguement du Rhône et la construction de la station de pompage de Brangues, on avait régulièrement de l'eau autour de la maison, » se souvient M. Piot. Puis l'accalmie.

Et 1990, donc. « On nous avait prévenus du risque de crue, mais pas de cette ampleur. Nous avions calé les meubles... Vous auriez vu : ils touchaient le plafond ! » On évacue les riverains en barque. Lui, en pantalon de pêcheur, rentre au domicile pour constater le désastre.

Comment s'organise la gestion de crise

Le schéma d'organisation de la réponse des pouvoirs publics en cas de crise est notamment présenté sur le site internet de la préfecture de l'Isère.

Quels risques

Il existe cinq familles de risques en Isère.

- Les risques naturels : inondation, éboulement, avalanche, séisme, spéléo.
- Les risques chimiques : 29 sites Seveso.
- Le risque nucléaire : trois sites avec des centrales.
- Le risque lié au transport de matières dangereuses.
- Le risque "barrage" avec sept ouvrages.

La mission du préfet

Le préfet du département est chargé de la prévention des risques de toute natu-

« Tout ce qu'il y avait sur les tables flottait à la surface de l'eau. Le four, le frigo, la machine à laver... Tout était en train de baigner. »

Dans la cuisine, la pièce est carrelée jusqu'au plafond pour limiter les dégâts.

« On achète notre tranquillité »

Pour autant, « on n'a jamais pensé déménager », assure Robert Piot, incollable sur le Plan communal de sauvegarde (PCS) chargé de protéger contre les risques naturels. « En étant aux premières loges, on a compris le fonctionnement des crues. »

Reste que si, dans cette partie du village, le risque d'inondation n'empêche pas les transactions immobilières, le notaire est tenu de prévenir l'acquéreur du risque avant la signature de l'acte.

Il philosophe : « Au moins, on achète notre tranquillité. On est certain que l'on n'aura jamais un lotissement sous nos fenêtres ».

Autour de la commune du Bouchage, environ 400 maisons sont concernées par ce phénomène.

P.-E. B.

re, de l'information et de l'alerte des populations, de la protection des personnes et des biens contre les accidents, sinistres et catastrophes.

Le préfet est aussi garant de la cohérence de la sécurité civile au plan départemental. Il coordonne les moyens qui relèvent de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

L'organisation de crise

Il y a deux dispositifs.

- Le poste de commandement fixe ou centre opérationnel départemental (dispositif Orsec).
- La "cellule de crise", dirigée par le préfet, directeur des opérations de secours.

22 Février 2016

Dauphin' DL38NGE103

Libère